



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 mars 2020

Délibération n°17-2020 : Agrément des associations étudiantes pour l'année universitaire 2019-2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le code de l'éducation, article L 712-6-1 ;

Vu la charte des associations adoptée par le Conseil d'Administration de l'UBS du 21 juin 2013,

Vu l'avis n°12-2020 rendu par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 février 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Accorde, à l'unanimité, les agréments aux 7 associations étudiantes suivantes pour l'année universitaire 2019-2020 :

- | | |
|--|--|
| - Association du Master Edition et Documentation (AMEDo) | - Association des étudiants en mobilité internationale (AEMI) |
| - Association des apprentis (ASAPP) | - Association Vannetaise de Sensibilisation sur l'alcoolisation des jeunes (AVSAJ) |
| - BDE ENSIBS | - Sciences et Techniques de l'Environnement et des Ressources Naturelles (STERN) |
| - Synergie | |

Membres en exercice : 30
Membres présents : 18
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 25

- Pour : 25
- Contre : 0

Abstention : 0

Visa du Président

Jean Peeters

Documents en annexe : Néant.